

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
3 mars 2022
n° 8 / 7941^e
pages 393 à 456

CHRONIQUE / Presse

L'irrésistible rétrécissement du droit pénal de la presse

> *Thomas Besse*

407

ÉDITORIAL

393 Les criminels de guerre se portent bien, *Michel Vivant*

POINTS DE VUE

- 403 Qu'est-ce que « l'unanimité des associés » ?,
Alain Couret, Jean-Jacques Daigre et Clément Barrillon
- 405 L'innovation technologique et le droit, *Marie Cartapanis*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 414 Chambre sociale, *Stéphanie Ala et Marie-Pierre Lanoue*
- 424 Chambre criminelle, *Lionel Ascensi, Élise Barbé, Anne-Sophie de Lamarzelle, Maud Fouquet et Benjamin Joly*
- 431 **Panorama** : Droit de la preuve, *Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès*
- 440 **Notes** : Les enseignements du refus de la qualité d'associé à l'usufruitier de droits sociaux,
note sous Civ. 3^e, 16 févr. 2022, Nadège Jullian
- 444 Le temps de travail des gendarmes... et des militaires : fin du débat,
note sous CE 17 déc. 2021, Daniel Mainguy
- 448 La responsabilité pénale dérivée du titulaire d'un compte Facebook,
note sous CEDH 2 sept. 2021, Maxime Lassalle
- 452 Réaffirmation de l'application restrictive de l'article 555 du code civil *ratione materiae*,
note sous Civ. 3^e, 9 sept. 2021, Franck Roussel

ENTRETIEN

456 Ghislain Poissonnier – L'Ouganda condamnée par la CIJ à indemniser la République démocratique du Congo

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322208

9 782993 122089

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Les criminels de guerre
se portent bien

393



ACTUALITÉS

396

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Protection des consommateurs (non-professionnel) :
non-renvoi d'une QPC, Civ. 3^e, 17 févr. 2022

Contrat à distance (professionnel) :
achat de billets de spectacle, CJUE 24 févr. 2022

Fonds de commerce et commerçants

Vente commerciale (soldes) : réassortiment
durant la période, Crim. 22 févr. 2022

397

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (cautionnement) :
dispositions applicables, Civ. 3^e, 17 févr. 2022

Construction-Urbanisme

Association syndicale (statuts) :
mise en conformité avec l'ordonnance de 2004,
Civ. 3^e, 17 févr. 2022

397

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Majeur protégé (audition libre) : inconstitutionnalité
du régime, Cons. const. 25 févr. 2022

Constatation des infractions (données personnelles) :
inconstitutionnalité du régime, Cons. const. 25 févr. 2022

Mandat d'arrêt européen (État d'émission) :
indépendance de l'autorité judiciaire, CJUE 22 févr. 2022

Chambre de l'instruction (mémoire) :
messagerie sécurisée de l'avocat, Crim. 23 févr. 2022

Enquête préliminaire (données de localisation) :
non-lieu à statuer sur une QPC, Cons. const. 25 févr. 2022

Douanes (fouilles) : visite d'un véhicule sur la voie publique,
Crim. 23 févr. 2022

400

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (plan de sauvegarde) :
pas de cumul d'indemnités, Soc. 16 févr. 2022

Licenciement (sans cause réelle et sérieuse) :
pas de cumul d'indemnités, Soc. 16 févr. 2022

Comité social et économique (affichage) :
vie personnelle des salariés, Soc. 16 févr. 2022

Âge (directive européenne) : compétence
du juge administratif, Soc. 16 févr. 2022



POINTS DE VUE

403 Qu'est-ce que « l'unanimité des associés » ?
par Alain Couret, Jean-Jacques Daigre et Clément Barrillon

405 L'innovation technologique et le droit
par Marie Cartapanis



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

407 L'irrésistible rétrécissement
du droit pénal de la presse
par Thomas Besse

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

414 Chambre sociale
par Stéphanie Ala et Marie-Pierre Lanoue

424 Chambre criminelle
par Lionel Ascensi, Élise Barbé,
Anne-Sophie de Lamarzelle, Maud Fouquet
et Benjamin Joly

PANORAMA

431 Droit de la preuve
novembre 2020 – décembre 2021
par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

NOTES

440 Les enseignements du refus de la qualité d'associé
à l'usufruitier de droits sociaux, note sous Civ. 3^e, 16 févr. 2022
par Nadège Jullian

444 Le temps de travail des gendarmes... et des militaires :
fin du débat, note sous CE 17 déc. 2021
par Daniel Mainguy

448 La responsabilité pénale dérivée du titulaire d'un compte
Facebook, note sous CEDH 2 sept. 2021
par Maxime Lassalle

452 Réaffirmation de l'application restrictive de l'article 555
du code civil *ratione materiae*, note sous Civ. 3^e, 9 sept. 2021
par Franck Roussel



ENTRETIEN

456 Ghislain Poissonnier – L'Ouganda condamnée par la CIJ
à indemniser la République démocratique du Congo

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr